

Les convictions d'un sceptique

ANDRÉ TOURNON

“Il leur faudrait un nouveau langage...” (II, 12, p. 527)¹ –Montaigne concluait ainsi une page sur l’embarras des sceptiques disciples de Pyrrhon, qui voient l’expression de leurs incertitudes soudain transmuée en assertion par des adversaires retors (“Quand ils disent ‘Je doute’, on les tient incontinent à la gorge pour leur faire avouer qu’au moins assurent et savent-ils cela, qu’ils doutent”, *ibid.*). Quant à lui, il s’en tirait, comme on sait, en inventant son “Que sais-je?”. Mais cette parade ne doit pas masquer la véritable aporie, qui ne tient pas seulement à une question de mots. Comment arriver à penser effectivement le doute? et comment vivre en assumant une incertitude radicale? Impossible de se contenter ici d’échappatoires, dès que l’on consent à lire les *Essais* comme une œuvre philosophique autant que littéraire, à comprendre et à méditer sans en pallier les difficultés. Pour tenter de résoudre ce problème, il faudrait bien plus qu’un exposé d’une heure, ou d’une journée, s’il n’avait déjà fait l’objet de plusieurs investigations convergentes; les acquis de celles-ci, rappelés à grands traits, pourront servir de préliminaires, afin d’en venir au point plus difficile à traiter aujourd’hui: le mode pyrrhonien d’expression des convictions.

Le langage naturel n’est pas contrôlé par les philosophes, sceptiques ou autres, et n’hésite guère devant les assertions et les négations. Montaigne en a pris son parti: ses propos ont le plus souvent une allure “brusque”, incisive, abrupte même, qu’il ne cherche nullement à estomper; on le voit à ses remaniements stylistiques, après 1588, qui tendent plutôt à accroître l’énergie des “formules”². Mais il travaille en sens inverse à une autre échelle, sur les agencements logiques du discours, de manière à

1. Pagination de l’édition Villey-Saulnier, PUF 1965; mais les textes cités sont ici transcrits en orthographe moderne, avec leur segmentation authentique.

2. Ce terme renvoie à l’article fondamental de Fausta Garavini, “La formula di Montaigne”, *Paragone*, 210, 1967, repris dans *Itinerari a Montaigne* et dans leur traduction française, Champion 1995, p. 15-42, où il est déjà montré comment le style formulaire, proche de l’usage des citations, combine l’énergie de l’énonciation avec une sorte de discrète réserve, comparable aux effets produits par l’usage des guillemets quasi-citationnels dans la prose contemporaine.

remettre en question par l'effet de montages insolites les énoncés les plus préemptoires en apparence. Tel est l'effet des structures de paradoxe, que l'on peut mesurer d'après un exemple bien connu –le plaidoyer-réquisitoire de “l'Apologie de Raimond Sebond”, donné explicitement pour autodestructeur par l'apostrophe à la destinataire: “C'est grande témérité, de vous perdre vous-même pour perdre un autre” (p. 558). Les critiques adressées tout au long du chapitre aux doctrines pseudo-rationnelles atteignent par ricochet les spéculations de Sebond, qu'elles sont censées défendre, et n'en laissent pas subsister une miette; quant à la perspective de pure contestation qu'instaurerait ce système contradictoire à dessein, elle est elle-même confrontée avec les dogmes révélés, inaccessibles à la raison humaine, et récusée en vertu de leur autorité. Dès lors, la parole philosophique, quelle que soit son énergie, est bien dépossédée de ses prétentions à formuler des conclusions définitives; elle redevient enquête perpétuelle, sur la terre instable des phénomènes, et ne s'en porte que mieux³. Ailleurs, des montages plus simples aboutissent à de semblables résultats. Les préceptes accumulés dans le chapitre XIV du premier livre pour établir “Que le goût des biens et des maux dépend en bonne partie de l'opinion que nous en avons” (idée commune, soit dit en passant, au stoïcien Epictète et au pyrrhonien Sextus) sont finalement présentés sous l'aspect strictement pragmatique d'une pharmacopée dans laquelle chacun choisira le remède “le plus selon [son] humeur” (p. 67): plus question, dès lors de leur vérité objective, mais seulement de leur efficacité, qui dépend, autant que ce dont ils traitent, “de l'opinion que nous en avons” –la leçon de relativisme se replie sur elle-même. Une distorsion semblable vient corroder le chapitre “De la modération”: après avoir récité consciencieusement, avec quelques fantaisies en supplément, les conseils d'austérité des théologiens et des sages attentifs à modérer l'ardeur des relations conjugales, Montaigne revient soudain sur ses propos: “Mais, à parler en bon escient, est-ce pas un misérable animal que l'homme? A peine est-il en son pouvoir [...] de goûter un seul plaisir entier et pur, encore se met-il en peine de le retrancher par discours” (p. 200) –et la maxime de modération se retourne contre le rigorisme de ceux qui s'en réclamaient: de la chasteté, oui, mais pas trop⁴. Ailleurs, c'est l'autorité du scripteur qui est discréditée par un montage logique réitéré avec insistance. Traitant “De la solitude” (I, 39), Montaigne reproche vivement à Cicéron et à Pline le Jeune d'avoir préconisé, pour les années de retraite, des activités littéraires, et il leur oppose les invitations sapientiales au silence et à l'anonymat; mais en procédant ainsi, il fait œuvre d'écrivain, dans sa propre retraite, et il signe le livre qu'il publie. Au chapitre suivant, il fait grief aux mêmes auteurs “d'avoir voulu tirer quelque principale gloire du caquet et de la parlerie jusques à y employer les lettres privées écrites à leurs amis” (p. 249); et trois pages plus loin, dans la dernière version,

3. Voir l'analyse détaillée de cet agencement, et des conjectures sur sa raison d'être, dans *Montaigne. La glose et l'essai*, Presses Universitaires de Lyon, 1983, p. 228-256.

4. La palinodie était calculée d'avance: elle confirme le propos liminaire, “Nous pouvons saisir la vertu de façon qu'elle en deviendra vicieuse” (p. 197), qui ne s'applique pas au corps du discours (où il est question de plaisirs légitimes, non pas de vertu), mais bien à ce qui y est décelé à la fin: l'abus rigoriste de la vertu de chasteté.

il déclare sans sourciller qu'il aurait volontiers usé de la forme épistolaire pour "publier [s]es verves" (p. 252). Il est vrai que dans les deux cas les publications ou lettres de Sénèque et d'Epicure sont loués, au contraire, comme émanant de vrais philosophes. Mais le chapitre XLI vient en épilogue, avec une formule incisive de celui qui incarnait la vanité littéraire: "Des humeurs déraisonnables des hommes, il semble que les philosophes mêmes se défassent plus tard et plus envis [= à *contrecœur*] de cette-ci [= *le désir de gloire*] que de nulle autre. Car comme dit Cicéron, ceux mêmes qui la combattent, encore veulent-ils que les livres qu'ils en écrivent portent au front leurs noms, et se veulent rendre glorieux de ce qu'ils ont méprisé la gloire" (p. 255)⁵. Ce jeu d'autocritique latente n'annule pas les préceptes qui forment la matière des chapitres concernés; il suffit cependant à les problématiser dans leur énonciation même, selon les exigences de la philosophie du doute.

Mais ces stratagèmes de l'écriture pyrrhonienne, qui ont pour effet de mettre les énoncés, globalement, à distance d'ironie ou de critique, comment sont-ils compatibles avec les accents de conviction, de passion même, qui animent si souvent les *Essais*? Faudrait-il admettre la concurrence de plusieurs "langages"? Cela reviendrait à supposer Montaigne, ou son livre, pyrrhonien ici, dogmatique là, tantôt réservé, tantôt péremptoire, selon le sujet ou l'humeur, quitte à ranger ces aspects discordants sous la trop commode rubrique de la "diversité". L'hypothèse ne paraît pas vraiment satisfaisante: elle se borne à constater les disparates et à les échelonner selon les rythmes d'une durée conjecturale, ce qui évite d'avoir à s'interroger sur leur coexistence effective, dans le texte. Je voudrais au contraire prendre acte de cette coexistence, et montrer qu'elle atteste que ces caractères réputés incompatibles – d'une part la réserve ou l'ironie pyrrhonienne, d'autre part la véhémence dans l'expression de convictions intimes – sont en fait indissociables, comme deux aspects complémentaires d'un même langage, d'une même logique. On commencera à l'entrevoir après un bref réexamen du pyrrhonisme de Montaigne, et quelques réflexions sur ce que sont des convictions.

Pour définir le pyrrhonisme, dans l'"Apologie de R. Sebond", Montaigne reprend à son compte, mot pour mot, le début des *Esquisses* (ou *Hypotyposes*) de Sextus Empiricus, où sont distinguées trois orientations gnoséologiques: celle des dogmatiques, qui prétendent avoir trouvé la vérité; celle des sceptiques de la Nouvelle Académie, qui affirment qu'on ne peut pas l'atteindre; celles des pyrrhoniens enfin, qui se bornent à dire qu'ils sont à sa recherche. En opposant cette dernière attitude aux deux autres (en dépit de la tradition qui depuis Cicéron et S. Augustin associait Pyrrhon aux autres sceptiques, comme l'a montré Jean-Paul Dumont), Montaigne refuse tout autant l'inertie du "scepticisme", au sens banal du terme, que l'arrogance des prétendus détenteurs du savoir: il met l'accent sur l'activité d'une recherche (la "zététique" de Sextus) stimulée par la réflexion sur elle-même, qui en dévoile les

5. Rappelons que dans ses ultimes instructions à l'imprimeur, sur la page de garde de l'Exemplaire de Bordeaux, Montaigne prescrit: "Mettez mon nom tout du long sur chaque face: *Essais de Michel de Montaigne*".

conditions initiales et permanentes: l'étonnement au départ (comment se fait-il que...), et en cours de route la conscience de la précarité des acquis. Ainsi conçue, "l'ignorance" pyrrhonienne n'est autre que cet "éveil de la pensée" qu'a parfaitement analysé Jean-Yves Pouilloux⁶, et l'homologue du "désir de connaissance" aristotélicien allégué par Montaigne au début du dernier chapitre des *Essais*⁷.

Quant aux convictions, elles sont tout autre chose qu'un savoir objectif. Le Don Juan de Molière peut bien déclarer: "Je crois que deux et deux sont quatre, Sganarelle, et que quatre et quatre sont huit", il se moque du monde; car cela, il n'a pas à le croire, puisqu'il le *sait*. De la tradition augustinienne, qu'il connaissait bien, Montaigne a au moins retenu l'idée que la croyance est de l'ordre de la volonté autant et plus que de l'intellect, comme la foi, qui en est la transposition surnaturelle. Il en a même fait l'épreuve sur le plan humain, sous la forme de la confiance totale qui l'unissait à son ami La Boétie⁸ – très loin des déductions spéculatives et des constats empiriques, où la volonté et les préférences, en principe, n'ont pas à intervenir. Aussi exprime-t-il ses plus profondes convictions en termes de choix et de réactions subjectives, qui engagent tout l'être, quitte à les "appuyer et conforter" par des raisonnements qui leur donnent "un peu plus de forme" (II, 37, p. 765). Tels sont ses refus: "Je hais, entre autres vices, cruellement la cruauté, et par *nature* et par jugement..." (II, 11, p. 429), ou encore: "Mon âme, de sa *complexion*, *refuit* la menterie et *hait* même à la penser" (II, 17, p. 648).

Munis de ces repères, nous pouvons examiner ce que devient l'écriture pyrrhonienne, et ses rapports avec les professions de foi, dans les domaines où retentissent les sommations de la vie ou de l'Histoire. Car c'est là que le problème se pose. Les exemples énumérés jusqu'ici laissaient la possibilité d'opérer des partages simples: d'un côté les enquêtes spéculatives, qui relèvent de la zététique, de l'autre les sursauts de volonté. Mais il faut considérer de plus près, entre idées et élans, les calculs et décisions de l'existence concrète, où se nouent les rapports entre la raison, les données de faits et les options personnelles. Et ce n'est pas simple: il est facile de dire que le sage selon Pyrrhon se détermine spontanément, sans normes, préméditation ni garantie, etc...; mais encore faut-il comprendre, sur ces bases, le dessein que lui assigne Montaigne, de vivre en "se servant de toutes ses pièces corporelles et spirituelles *en règle et droiture*" (p. 505): quelle règle, quelle droiture, en l'absence de tout principe assuré? La présente enquête tentera de répondre à cette question, en prenant pour matière un texte particulièrement révélateur: le chapitre "De

6. Montaigne. *L'éveil de la pensée*, Champion 1995, II, 2, "Comment commencer à penser véritablement" – étude fondamentale, comme l'avait été en 1969 l'opuscule *Lire les Essais de Montaigne*, réimprimé dans le même volume.

7. III, 13, p. 1065, cf. Aristote, *Métaphysique*, I, 1. Il est probable que Montaigne joue sur la notion de "désir", qui présuppose l'absence de son objet (on ne *désire* pas ce que l'on a, on en jouit) pour ramener au pyrrhonisme, comme il le faisait plaisamment dans l'"Apologie" (p. 507), le maître des dogmatiques. Un tel détournement d'énoncé, plus visible, est opéré au début du chapitre XX du premier livre, sur la phrase de Cicéron qui lui sert de titre.

8. I, 28, p. 189: "Je ne suis point en doute de ma volonté, et aussi peu de celle d'un tel ami..."

l'utile et de l'honnête" (III, 1). Que s'y expriment des convictions fortes, sans équivoque, avec toute la véhémence d'un écrivain qui cherche à convaincre, c'est évident; si l'on désire une démonstration analytique de ce point, que je tiens ici pour acquis, on la trouvera dans les pages que Géralde Nakam a consacrées à la question⁹. Reste à observer que des lecteurs attentifs ont pu s'y méprendre: Pierre Villey, Hugo Friedrich en ont proposé des paraphrases aberrantes, et la tradition qu'ils inauguraient n'est pas encore périmée. Cela fait soupçonner la présence, dans le texte, d'un agent brouilleur, qu'il faut circonscrire exactement et analyser, pour tout à la fois comprendre et dissiper les méprises alléguées ci-dessus, et d'autres de même type. A cette fin, je m'attarderai sur les traits distinctifs de l'écriture pyrrhonienne dans ce chapitre, et sur leur rôle.

Il n'y a pas à les chercher bien loin. Le préambule les énonce explicitement, si l'on consent à le prendre au sérieux, et à la lettre, phrase par phrase:

Personne n'est exempt de dire des fadaises. Le malheur est de les dire curieusement [...] Cela ne me touche pas. Les miennes m'échappent aussi nonchalamment qu'elles le valent. D'où bien leur prend...

– En marquant son indifférence à l'égard des "fadaises" (= sottises) qu'il pourrait préférer, Montaigne écarte le critère de la valeur objective des énoncés, et lui substitue celui de leurs modes d'énonciation: au discours bien élaboré ("curieusement" = méticuleusement) il préfère le propos fortuit qui "échappe" à sa nonchalance¹⁰. C'est ce caractère aléatoire qui lui importe; il le réaffirme en précisant ses rapports avec le livre et avec le lecteur virtuel:

...Je les quitterais soudain, à peu de coût qu'il y eût. Et ne les achète, ni les vends, que ce qu'elles pèsent. Je parle au papier comme je parle au premier que je rencontre...

– Récusables, gratuits et surtout occasionnels, ces propos sont placés sous le signe de la contingence, comme la "rencontre" du premier venu. Sont-ils discrédités pour autant? On pourrait les rapporter à des modèles prestigieux: à la "diatribe" stoïcienne ou cynique, interpellation et dialogue engagé à brûle-pourpoint avec les passants; aux "apophtegmes" des anciens, trouvés chez Plutarque et dispersés en citations tout au long des *Essais*; ou encore, sur un autre registre, aux "discours bigarrés" en vogue à la fin de la Renaissance¹¹. En eux se reconnaît l'attitude adoptée par Montaigne, de "philosophe imprémédité et fortuit" dont les "fantaisies" se

9. *Les Essais de Montaigne, miroir et procès de leur temps*, Nizet 1984, I, III, 7, p. 255-260.

10. Cf. III, 9, p. 963: "Mon dessein est de représenter en parlant une profonde nonchalance et des mouvements fortuits et imprémédités, comme naissant des occasions présentes: Aimant aussi cher ne rien dire qui vaille que de montrer être venu préparé pour bien dire". Maria-Dolorès Picazo, hier, a excellemment montré l'importance et le sens de cette désinvolture calculée.

11. Voir sur ce dernier point G.-A. Pérouse, "De Montaigne à Boccace et de Boccace à Montaigne", dans *La nouvelle française à la Renaissance*, Slatkine 1981.

trouvent par chance en conformité avec celles de tel ou tel ancien (II, 12, p. 546). Reste que leur discontinuité et les hasards de leur formulation leur dénie toutes les garanties du discours doctrinal, préparé, prononcé "en lieu de respect", chaire ou tribune, et soucieux de son orthodoxie comme de sa cohérence. Peut-être même s'écartent-ils de la simple sagesse, caractérisée par la constance dans la pensée comme dans les actes: au XVI^e siècle, l'inconséquence est tenue pour principal symptôme d'égarement, dans la nosologie de la déraison et dans ses représentations littéraires¹²; de même pour les formes du "délire" inspiré: au poète en transe "échappent des choses de diverse couleur, de contraire substance et d'un cours rompu" (III, 9, p. 995). Montaigne, qui ne vaticine pas, ne saurait se prévaloir de ce dernier modèle, dont il a d'ailleurs réfuté les prétentions gnoséologiques en une phrase sans appel¹³. Pour lui, la parole de "rencontre", spontanée, proférée à l'aventure, renonce à toute caution propre à lui conférer quelque autorité; en cela, elle répond parfaitement aux exigences de l'auto-critique pyrrhonienne, ici sous-jacente à son mode d'énonciation. En revanche, elle doit être créditée de sa spontanéité même, indice de naturel ou, pour employer un terme tout aussi élogieux dans les *Essais*, de "naïveté". Autrement dit, elle gagne en authenticité ce qu'elle perd en méthode et en pouvoir démonstratif. Là est le trait capital, qui donne un sens précis à la formule de transition, "Qu'il soit vrai, voici de quoi" (= en voici la preuve): les propos qui suivent se recommanderont principalement de cette authenticité.

De fait, l'opposition entre discours méthodique et spontanéité articule en profondeur l'ensemble du chapitre, qui déploie dans l'ordre discursif une série régulièrement constituée d'exemples homologues, présentés pour illustrer sous divers aspects les empiétements de "l'utile" sur "l'honnête", mais y fait surgir, en interruptions d'inégale étendue, tantôt insistantes tantôt fragmentaires, ce qui se donne pour répliques du scripteur aux types de conduite qu'il examine. Le schéma est défini dès les premières pages. Après avoir posé en principe, d'après l'exemple inattendu de Tibère, que la perfidie est objet de réprobation pour tous, Montaigne juxtapose d'emblée un constat et un refus. Le constat, objectif, dévoile le rôle de la perfidie et d'autres "qualités malades" des relations humaines dans les pratiques par lesquelles se maintiennent les sociétés:

En toute police, il y a des offices nécessaires, non seulement abjects, mais encore vicieux: Les vices y trouvent leur rang, et s'emploient à la couture de notre liaison: comme les venins à la conservation de notre santé.

(p. 791)

12. Par exemple, dans la *Comédie de Mont-de-Marsan*, de Marguerite de Navarre, la Bergère est tenue pour folle parce qu'elle fredonne des bribes de chansons dont ses partenaires ne voient pas l'enchaînement; de même pour l'égarement d'Ophélie, au quatrième acte de *Hamlet*, et pour la folie du roi Lear ou les paroles d'Edgar qui lui font écho. Le délire, à cette époque, est divagation plutôt que lubie.

13. II, 12, p. 568: après avoir félicité "la philosophie" (néo-platonicienne) d'avoir reconnu que l'extase seule, libérant le poète ou le prophète des liens "terrestres", lui donne accès aux vérités surnaturelles, il fait observer que cet aveu même émane de l'esprit "terrestre" du philosophe, et se trouve donc, en vertu de son propre argument, "infiabre et incroyable".

Suit immédiatement le refus, exprimé en termes d'obligation et assumé à la première personne du pluriel, le scripteur anticipant sur l'assentiment de ses lecteurs jusqu'à établir avec eux la complicité de l'ironie¹⁴:

[...] *il faut* laisser jouer cette partie aux citoyens plus vigoureux et moins craintifs: qui sacrifient leur honneur et leur conscience, comme ces autres anciens sacrifieraient leur vie pour le salut de leur pays. *Nous autres* plus faibles, prenons des rôles et plus aisés et moins hasardeux. Le bien public requiert qu'on trahisse, et qu'on mente, et qu'on massacre; résignons cette commission à gens plus obéissants et plus souples.

(*ibid.*)

Constat et condamnation se conjuguent ensuite dans la notion de "justice malicieuse", appliquée aux juges qui extorquent des aveux par de fausses promesses d'indulgence, mais généralisable à toute perfidie politique, comme pourrait l'indiquer l'allusion à Platon¹⁵; et là encore, le verdict est infléchi, par un datif éthique, en refus personnel: "Il servirait bien à la justice, et à Platon même, qui favorise cet usage, de me fournir d'autres moyens *plus selon moi*". De ce "selon moi" procèdent les quatre pages suivantes, sur les refus qu'opposait Montaigne à toute incitation aux fraudes, compromissions et inféodations abusives, dans les négociations auxquelles il a participé, au service de "la cause des lois et défense de l'ancien état" –texte sans équivoque ni concession, une simple lecture suffit à le vérifier, et insistant par son ampleur même (il constitue le tiers du chapitre). Enfin on revient sur le plan des investigations objectives, par un retour au premier constat –"Il y a des vices légitimes..." (p. 796)– et sa transposition en théorie des deux justices: la "justice en soi, naturelle et universelle" que postulent les philosophes, et "cette autre justice spéciale, nationale, contrainte au besoin de nos polices" (*ibid.*), le droit positif fondé sur les "coutumes" ou sur les décrets des pouvoirs légitimes. L'idée est accréditée d'avance, aux yeux du lecteur des *Essais*, par le chapitre "De la coutume..." (I, 23) comme par les pages de l'"Apologie" sur la relativité des lois (II, 12, p. 578-581); mais elle est assortie, incidemment, d'une discrète réserve, par une remarque lexicale qui tend à assimiler l'"utile", ici cantonné dans les basses-œuvres, à l'excrémentiel, comme l'a fait observer Géralde Nakam¹⁶. Après quoi la formule de transition, "*Mais continuons* notre exemple de la trahison" (p. 796), définit rétrospectivement les pages que l'on vient de lire comme une sorte de digression.

14. Il se trouve, semble-t-il, des lecteurs qui ne perçoivent pas cette ironie, et même en excluent la possibilité: "Tout le contexte [de la phrase *résignons cette commission...*], et notamment l'allusion aux anciens, nous interdit de voir ici une ironie (qui serait féroce)", écrit J. de Feytaud ("*Saint-Barthélemy!*" ou le "*silence de Montaigne*, numéro spécial d'*Eidôlon*, Univ. de Bordeaux III, Juin 1995, 40 b). Mais est-il vraiment nécessaire, sous peine d'être taxé de férocité, d'expliquer que "l'allusion aux anciens" accuse précisément, par contraste, le trait ironique?

15. Celui-ci ne traite pas de la déontologie du juge d'instruction, à notre connaissance, mais plus généralement autorise le magistrat à mentir et à tricher pour le bien de la cité (*République*, 459 d). Montaigne relève ailleurs ce trait, et d'un mot le taxe de cynisme ("Il dit *tout destroussément...*" II, 12, p. 512).

16. Ouvrage cité, p. 257, au sujet de la phrase "Je suis le langage commun: qui fait différence entre les choses utiles et les honnêtes: Si que d'aucunes actions naturelles, non seulement utiles, mais

Elles en sont une, en effet, en ce qu'elles ont pour caractère spécifique l'irruption de la voix personnelle dans le discours. "Je ne veux pas...", "Je trouve...", "Je tiens que...": paroles de celui qui refusent de se prêter aux trahisons et violences requises par le pouvoir légitime, même si les raisons que celui-ci peut alléguer sont parfaitement plausibles, comme celles qui justifiaient le "massacre" des Guise, à Blois, exécution sommaire des chefs des Ligueurs, exigée par le bien public¹⁷. Insistons sur ce point. Dans le chapitre "Des menteurs" (I, 9), Montaigne considérait des cas de mensonges diplomatiques, auxquels des ambassadeurs étaient astreints par leur déontologie: dans le dernier exemple, un porte-parole de Jules II auprès d'Henri VIII était même inculpé de trahison pour avoir exprimé "mal à propos" sa véritable pensée, au préjudice de sa mission¹⁸. Mais le philosophe n'en refusait pas moins cette pratique, implicitement dans la version de 1580 en caricaturant les bévues de ces prétendus habiles, et explicitement dans la version définitive en inscrivant en marge une condamnation sans réserve de toute fraude¹⁹. De même ici. Le propos pourrait être résumé en deux phrases: Oui, le mensonge peut être nécessaire. Non, je ne mentirai pas, pour quelque raison que ce soit. Ou encore, plus généralement: admettons que la politique requiert parfois que l'on se salisse les mains; moi, Michel de Montaigne, et vous qui me lisez, refusons de nous salir les mains. La série d'exemples qui suit, de trahisons simples ou payées de retour par la trahison de leurs commanditaires²⁰, est commentée en ce sens par toutes sortes de formules de réprobation et de désaveu, à la première personne du singulier – ou du pluriel, enrôlant le lecteur. S'y dessine un tableau assez répugnant des intrigues menées au nom du réalisme politique, dont la logique n'est pas mise en cause, et, en contrepoint, l'expression réitérée du mépris pour ceux qui s'y conforment, et le refus obstiné d'entrer dans le jeu. A la fin, un diptyque: le cas où le Prince, qui n'a pas le droit de se désister, se trouve dans l'impossibilité de sauver son royaume sans trahir ses engagements (nous y reviendrons); et, en regard, l'exemple d'Epaminondas qui

nécessaires, il les nomme déshonnêtes et sales". – L'allure erratique de cette remarque, sans lien avec son contexte immédiat, l'assimile aux intrusions du scripteur (en épiphase) dans le fil du discours.

17. De fait, jusqu'en 1588, le texte portait, p. 791, "Le bien public requiert qu'on trahisse et qu'on mente". Ce n'est qu'ensuite, après les assassinats de Décembre 1588, que Montaigne ajoute en marge "et qu'on massacre" (terme qui jusqu'à la fin de l'âge classique, comme l'a fait observer F. Pottière-Sperry, peut s'appliquer à un meurtre individuel pour en dénoter l'acharnement; c'était le cas de celui du duc de Guise). C'est à tort qu'on a voulu appliquer cette formule à la Saint-Barthélemy, en y décelant, en outre, une approbation.

18. Le cas est commenté en ce sens, plus nettement encore, dans le texte-source d'Henri Estienne (*Apologie pour Hérodote*, XV) qui fait de cet ambassadeur une figure typique de traître démasqué par plus fin que lui.

19. "En vérité le mentir est un maudit vice...", p. 36 (suppléer le jalon C omis dans l'édition de référence).

20. Signalons ici une erreur des éditions modernes, qui impriment p. 797 "La perfidie peut estre en quelque cas excusable...", alors que la leçon de 1595, "Si la perfidie peut estre en quelque cas excusable..." est cautionnée par la disposition du texte manuscrit tronqué par le relieur de l'Exemplaire de Bordeaux. Une autre erreur a été relevée par M. Okubo (*RHR* 26, Juin 1988) à la seconde ligne de la p. 801, où il faut lire: "un mesme magistrat fait porter la peine de son *changement*...".

assure le salut de Thèbes sans se départir de la plus scrupuleuse intégrité privée et publique. Inutile de préciser que la conclusion prend la forme d'une adhésion enthousiaste à ce dernier modèle de conduite politique.

Un ensemble de déclarations aussi catégoriques et concordantes est presque exceptionnel dans les *Essais*. Reste à expliquer les méprises dont ce chapitre a pu faire l'objet. Elles tiennent, semble-t-il, à la structure de contrepoint décrite ici, et à la différence des modes d'énonciation dont elle régit les croisements. En effet, si le lecteur, habitué aux discours magistraux, présuppose que le chapitre doit être saisi comme une argumentation fondée d'un bout à l'autre sur des données objectives, alors il ne peut manquer d'accorder une sorte de prépondérance à la série homogène des constats, tenus pour "vérités d'expérience", expression du "réalisme", etc... Les propos à la première personne, sous cet éclairage, font figure de réactions occasionnelles, comme en marge de l'exposé, et perdent leur poids: sursauts d'honnête homme, tout à l'honneur de ce bon Montaigne, mais qui ne font guère que rehausser par contraste les inflexibles exigences de la raison d'Etat – et même se laissent influencer par le discours de celle-ci, jusqu'à donner une extension inattendue à la primauté de l'"utile". C'est vers cette interprétation que conduisent les commentaires de Hugo Friedrich, qui fut pourtant l'un des plus pénétrants lecteurs des *Essais*. Montaigne, on l'a vu, déclare que, par principe, il a toujours été loyal avec chacun, dans les négociations; et il constate, accessoirement, que cette loyauté reconnue, assortie de quelque chance, a réussi, là où de prétendus habiles échouaient régulièrement faute de pouvoir inspirer confiance. L'exégète inverse la configuration, fait de l'accessoire le principal, et du principal l'accessoire. Au sujet des pages du chapitre "De la présomption" (II, 17, p. 648-649) qui réfutent les recettes de dissimulation et de ruse en honneur dans les lieux de pouvoir, il affirmait déjà: "Montaigne, on le voit, est loin de l'indignation morale. La sincérité lui semble tout simplement la tactique la plus propice"²¹. Il réitère au sujet du chapitre "De l'utile et de l'honnête": "La question morale contenue dans le titre *est subordonnée d'entrée de jeu* à une observation et une analyse concrète qui *constatent* la nécessité de l'imperfection, des qualités malades pour la conservation de la vie. [...] Montaigne, quant à lui, prend bien, ses distances [...] Mais il n'en a pas moins une *étonnante disposition à prendre en considération la bassesse morale*. Il ne la loue pas, *ne la méprise pas*: il la voit" (p. 199-200 –je souligne). Cet étrange commentaire est mal compensé à la fin par un retour sur la "complexité de la chose" qui serait éclairée par des changements alternatifs de perspectives. Tel quel, et associé à l'escamotage des formules de rejet ou de dégoût qui scandent la revue des hautes et basses trahisons, il fausse l'ensemble du chapitre.

D'autres commentateurs, sur des passages limités, opèrent le même genre d'altération. P. Villey écrit dans sa notice liminaire que, contrairement à Bodin qui veut que tout citoyen prenne parti dans les guerres civiles, "Montaigne non seulement s'en dispense, mais proclame son droit de ménager tous les adversaires" (p. 789);

21. Montaigne, traduction Rovini, Gallimard 1968, IV, 9, p. 198.

c'est ériger en maxime un simple constat (il est possible à un homme privé, comme Atticus, d'éviter de s'engager à fond dans un parti, jusqu'à s'y perdre) –et escamoter la résolution contraire, très explicitement formulée à la première personne²². L'assertion objective, sur exemple pris dans l'Histoire, a éclipsé le choix personnel qui lui répliquait. Il en est de même pour les propos sur le prince acculé à la trahison (p. 799), où certains croient reconnaître une allusion à la situation de Charles IX à la veille (ou au lendemain) de la Saint-Barthélemy. Inutile d'examiner les élucubrations de tel dévot de la raison d'Etat qui présume que Montaigne approuvait le massacre, alléguant, entre autres raisons, le fait que "sa sainte nièce", Jeanne de Lestonnac, a épousé le cousin au onzième degré de l'un des responsables de la tuerie à Bordeaux, et modelé ses méthodes pédagogiques sur celles du révérend père Auger, instigateur tonitruant de celle-ci²³. Mais un historien plus sérieux a repris l'enquête, texte en main, et tire d'une analyse assez précise des conclusions presque aussi contestables. Après avoir noté le caractère urgent et contraignant de la situation, le poids de l'enjeu et la gravité de l'infraction aux règles de l'honneur, il paraphrase en ces termes: "Le verdict de Montaigne tombe alors sans ambiguïté: 'Il le fallait faire' [...] *Tout au plus* le 'regret' [...] doit normalement peser sur la conscience royale. Tel est le discours de Montaigne en 1588, du vivant d'Henri III, *discours qui va à l'approbation et à la justification de la Saint-Barthélemy*."²⁴ (je souligne). Après quoi, voyant une addition manuscrite restreindre et finalement contredire cette "approbation", le critique impute le revirement au fait qu'après 1589 Henri IV, encore huguenot, avait succédé à Henri III, et admire en conclusion cette souplesse d'adaptation qui donnerait aux *Essais* "tout le charme d'un organisme vivant"... Mais le prétendu verdict était, dans le texte, le corollaire d'un constat d'impuissance: "*Nul remède, fis-je*: S'il fut véritablement gêné [= écartelé] entre ces deux extrêmes, il le fallait faire" –l'expression suppose, non sans méfiance, une nécessité, et exige du prince au moins le regret d'avoir à y "céder"; ce qui revient à exclure qu'il applique sa volonté propre²⁵ à ce qui ne peut

22. "De tenir son affection immobile et sans inclination aux troubles de son pays et en une division publique, je ne le trouve ni beau ni honnête [...] Cela peut être permis envers les affaires des voisins [...] *Ce serait une espèce de trahison* de le faire aux propres et domestiques affaires, auxquelles nécessairement il faut prendre parti par application de dessein" (p. 793); après quoi Montaigne trouve "excusable" l'abstention d'un homme qui n'exerce aucune fonction publique, mais ajoute entre parenthèses: "et si, *ne pratique pour moi cette excuse*". Confronté avec ses sources (et notamment avec Bodin, qui estime injuste en droit l'obligation de prendre parti, mais la préconise pour prévenir les guerres civiles en les rendant dangereuses pour tous), il adopte la position inverse de celle que lui attribue Villey.

23. J. de Feytaud, ouvrage cité, p. 73 et 75.

24. J.L. Bourgeon, "Montaigne et la Saint-Barthélemy", *Bulletin de la Société des Amis de Montaigne*, Juillet 1994, p. 106.

25. L'idée s'accorde d'ailleurs avec la thèse générale de J.L. Bourgeon, qui soutient que Charles IX a dû entériner malgré lui, et après coup, un massacre prémédité, déclenché et accompli par les milices parisiennes. On voit mal cependant pourquoi Montaigne se serait cru tenu de garder le silence sur cette défaillance du pouvoir royal (article cité, p. 104), lui qui conjecture en termes clairs, à la fin du chapitre "De la liberté de conscience" (II, 19), qu'Henri III et le duc d'Alençon étaient incapables d'imposer leur volonté.

être qu'un "malheur", une "maladive exception", accès de convulsions ou d'atonie du pouvoir. Et surtout, en regard, l'évocation d'Epaminondas incite à rectifier le message, selon une configuration antithétique analogue à celle qui, au début du chapitre, opposait aux exécutants des basses besognes les hommes soucieux de leur honneur: ici, au prince réduit à céder aux contraintes de la situation, et ravalant ses remords, est opposé le héros d'énergie et d'intégrité qui a su maîtriser les événements et parachever par ses victoires l'affranchissement de Thèbes²⁶. C'est évidemment ce dernier exemple qui définit l'orientation du discours; non la concession²⁷ qui le précède, à la nécessité, à l'impuissance, ou encore au "réalisme" passif qui selon H. Friedrich régirait la pensée politique de Montaigne.

Il n'est pas question ici de souscrire à ces lectures. Mais il ne faudrait pas gommer ce qui leur donne prétexte; ce que l'on ferait si l'on faisait passer au contraire les réactions personnelles, mépris ou enthousiasme, sur le plan de l'argumentation objective, pour y déchiffrer les principes d'un art de gouverner, ou d'exercer ses responsabilités, fondé sur la loyauté. A solliciter le texte en cet autre sens, on ne pourrait plus expliquer l'insistance de l'écrivain sur la place de la fourberie et de la violence dans les pratiques politiques, ni ses efforts pour comprendre leur fonction comme un cas particulier d'une théorie des mixtes qu'il accrédite ailleurs dans les *Essais*, et notamment dans leur dernier chapitre. Au contraire, il faut maintenir en concurrence les deux aspects contradictoires de la méditation, tout en les situant sur leurs plans respectifs. Ainsi précisément se définit la nature de la conviction pyrrhoniennne et de la conduite qui en procède: la résolution prise à titre personnel, par libre décision, de faire prévaloir les choix que l'on croit justes contre les données prétendues objectives qui tendraient à les invalider; ou, plus concrètement, la résolution de l'homme d'honneur, assez lucide pour reconnaître que le mensonge ou le crime peuvent être "utiles", voire, par exception, nécessaires à la gestion des affaires publiques, mais obstiné dans son propre refus: quoi qu'il en soit, ne me demandez pas de mentir ni d'assassiner.

Un pas de plus, et l'on découvrira que tel est le véritable comportement politique, celui des citoyens et des hommes d'Etat qui savent assumer leurs responsabilités, à distinguer d'un opportunisme de gestionnaires trop souvent décoré à tort du même nom. Telle est l'idée qui anime le chapitre "de l'utile et de l'honnête", et qui fait de Montaigne, en dépit de l'archaïsme de ses références et de son costume, un penseur pour notre temps, comme le suggère le titre du présent séminaire, *Actualidad de Montaigne*. Car en cette fin du XXe siècle, nous subissons des avalanches de données prétendues scientifiques et objectives: expertises économiques, sociologiques, stratégiques, etc. ...

26. La figure héroïque appartient à l'Antiquité, il est vrai, et peut passer pour utopique. Montaigne n'avait pas eu la chance de voir un prince inaugurer son règne en restituant la liberté à ses concitoyens, et, quelques années après, défendre cette liberté contre des nostalgiques de la dictature.

27. Concessive en effet, au sens précis du terme, la formule qui admet la fraude, en dernier recours, lorsque le salut public est en jeu: "Aucune utilité privée n'est digne, pour laquelle nous fassions cet effort à notre conscience. La publique bien, lorsqu'elle est très apparente et très importante" (l'adverbe "bien" a ici la valeur qu'il prend dans la locution "bien que...", ou dans l'expression "Je veux bien").

que réfutent d'ailleurs, du jour au lendemain, des contre-expertises de même nature (quel plus beau catalogue pour un pyrrhonien moqueur que les prévisions des économistes au cours des quarante dernières années?). La règle d'une politique timorée est de les suivre au plus près, de se mettre à la remorque de l'événement, ou plutôt de sa traduction théorique, en chiffres, tendances et opinions publiques reconstituées sur sondages par la magie des logiciels. La vraie politique est s'en informer, et de tenir compte de ces données, mais d'un regard critique, et afin de choisir ce que l'on fera, en dernière analyse, en vertu de ce que Montaigne appelle "notre liberté volontaire" (I, 28, p. 185) –et contre ce que La Boétie appelait la "servitude volontaire", consentement obscur aux diverses pressions des tyrannies déguisées en nécessités de fait. Sans prétendre, en revanche, à une infaillibilité qui de toutes façons serait illusoire. Ce que je crois n'est pas forcément vrai, ce que je veux n'est pas forcément utile, dit le politique pyrrhonien, mais je le crois et je le veux, par expresse conviction²⁸. Ajoutons qu'une telle attitude, si énergique qu'elle puisse être, a pour corollaire logique l'esprit de tolérance, puisqu'elle ne se prévaut pas de vérités universelles, à imposer aux récalcitrants pour le bien de leur âme, mais de sa propre liberté de jugement, sans autorité, sollicitant l'assentiment également libre du partenaire. C'est ainsi que Montaigne la met en pratique, à en juger par le témoignage qu'il donne de son attitude dans la discussion, sur un sujet qui pourtant a suscité ses plus vigoureuses protestations –la témérité meurtrière des tribunaux dans les procès de sorcellerie:

Je ne serais pas si hardi à parler s'il m'appartenait d'en être cru; Et fut ce que je répondis à un grand qui se plaignait de l'âpreté et contention de mes enhortements: "Vous sentant bandé et préparé d'une part, je vous propose l'autre de tout le soin que je puis, pour éclaircir votre jugement, non pour l'obliger. Dieu tient vos courages, et vous fournira de choix.

(III, 11, p. 1032)

Objection: cette lecture pourrait bien être symétrique de celle qu'elle réfute, et faussée par la même tendance à la simplification. Car en insistant à ce point sur l'expression des choix subjectifs, on risque de méconnaître l'importance des constats auxquels ils répondent, et de transformer un texte dialogique, tout en confrontations

28. Confirmation imprévue: une semaine après la présente communication sont publiées ces lignes de Philippe Val: "J'ai pu passer des années [...] à musarder dans une inépuisable bibliothèque de Babel. Si au bout du compte j'ai fini par faire un miel, il n'a aucune garantie d'origine contrôlée, aucun sérieux, et, peut-être, bien peu d'utilité pratique, autre que celle de m'avoir fait vivre, et de me procurer parfois la satisfaction de faire partager à d'autres mon amour des bouquins. Je me suis amusé, et je m'amuse encore pas mal. Parfois, pour le besoins de *Charlie*, je suis obligé de lire tel ou tel ouvrage spécialisé [...] Mais je dois dire que cela me demande un effort souvent pénible, jusqu'au moment où je me convaincs que ce qui se lit avec ennui n'est d'aucune utilité. Alors j'abandonne, je me résigne à mon incompetence [...] Chaque semaine, quand vient l'heure d'écrire cet éditorial, je me dis: 'Je ne suis pas sûr d'avoir raison, mais voilà ce que je pense' [...] Le lieu psychologique d'où j'écris, c'est une stratosphère de doute qui, paradoxalement, enveloppe ma foi en ce que j'écris." (*Charlie Hebdo*, 278, 15/10/97, page 3). C'est très exactement l'attitude de Montaigne, et presque son style, à la stratosphère près; il n'est pas indifférent qu'elle soit adoptée par l'un des écrivains-journalistes les plus résolus à défendre le civisme et la liberté, contre tout ce qui les menace de nos jours.

entre la force des choses et les valeurs éthiques que se donne Montaigne, en une série "d'enhortements", exhortations à sens unique. –Le risque est moindre qu'il ne semble, car les choix dont il s'agit ne se définissent que par rapport aux contraintes et questions impliquées dans ces constats (le pyrrhonien ne se fabrique pas une éthique *a priori*, mais répond aux sommations du moment), et par conséquent maintiennent la tension dialogique qui constitue leur raison d'être. Admettons cependant que les pages ci-dessus aient fini par privilégier à l'excès les convictions, au point d'en faire l'axe du chapitre, ou son orientation principale. Cela reviendrait à solliciter le texte, peut-être; mais dans le sens où Montaigne lui-même le sollicite lorsqu'il inscrit sur l'Exemplaire de Bordeaux, entre 1588 et 1592, sa propre lecture, sous la forme de segmentations surajoutées, par majuscules, qui en accusent les inflexions, les insistances, la véhémence de parole vive. On le constatera sur les quelques exemples qui suivent, où les corrections autographes (majuscules remplaçant des minuscules du texte imprimé en 1588) sont inscrites en caractères gras:

Je ne suis pas sujet à ce hypothèques et engagements pénétrants et intimes: **La** colère et la haine sont au-delà du devoir de la justice; **Et** sont passions servant seulement à ceux qui ne tiennent pas assez à leur devoir par la raison simple: Toutes intentions légitimes et équitables sont d'elles mêmes équables et tempérées...

(p. 792)

Mais il ne faut pas appeler devoir [...] une aigreur et âpreté intestine qui naît de l'intérêt et passion privée; **Ni** courage, une conduite traîtresse et malicieuse. Ils nomment zèle leur propension vers la malignité et violence: **Ce** n'est pas la cause qui les échauffe, c'est leur intérêt; **Ils** attendent la guerre non parce qu'elle est juste, mais parce que c'est guerre.

(p. 793)

Sera Pomponius Flaccus [= *un traître*] qui voudra, **Et** en est assez qui le voudront; **Quant** à moi...

(p. 796)

J'ai autrefois logé Epaminondas au premier rang des hommes excellents, **Et** ne m'en dédis pas. Jusques où montait-il la considération de son particulier devoir: **Qui** ne tua jamais homme qu'il eût vaincu; **Qui** [...] faisait conscience de tuer un tyran [...] sans les formes de la Justice; **Et** qui jugeait méchant homme [...] celui qui, entre les ennemis et en la bataille, n'épargnait son ami et son hôte...

(p. 801)

Ôtons aux méchants naturels, et sanguinaires, et traîtres, ce prétexte de raison; **Laissons** là cette justice énorme et hors de soi, **Et** nous tenons aux plus humaines imitations...

(p. 803)

Il faut observer que les quelque sept mille retouches de cette segmentation autographe (qui n'a jamais été imprimée)²⁹ ne sont pas dispersées régulièrement dans

29. Va paraître en 1998 dans la collection "La Salamandre", éditée par l'Imprimerie nationale, une édition critique intégrale des *Essais* où pour la première fois cette segmentation sera systématiquement marquée.

les *Essais*, ni même à l'intérieur de leurs chapitres: dans le dernier du livre III, par exemple, elles sont extrêmement denses au début et à la fin, où prédomine la réflexion philosophique, et se raréfient dans la partie documentaire, sur les habitudes de Montaigne dans la vie quotidienne. Il semble que leur fréquence soit déterminée par le souci d'accroître l'intensité du texte, ou, un peu moins souvent, de marquer de façon plus nette ses articulations logiques. Or, il se trouve que le chapitre "de l'utile et de l'honnête" est de ceux où elles se répartissent presque uniformément, à raison d'une douzaine par page (l'une des fréquences les plus élevées). Les propos où l'écrivain s'engage, soit en parlant à la première personne, soit en formulant des jugements catégoriques, sont évidemment scandés avec force, comme on l'a vu sur les exemples ci-dessus. Mais les passages théoriques ou narratifs ne le sont pas moins:

Notre bâtiment, et public et privé, est plein d'imperfection. Mais il n'y a rien d'inutile en nature: Non pas l'inutilité même; Rien ne s'est ingéré en cet univers, qui n'y tienne place opportune. Notre être est cimenté de qualités malades: L'ambition, la jalousie [...] logent en nous d'une si naturelle possession que l'image s'en reconnaît aussi aux bêtes; Voire et la cruauté, vice si dénaturé: Car au milieu de la compassion nous sentons au-dedans je ne sais quelle aigre-douce pointe de volupté maligne à voir souffrir autrui: Et les enfants le sentent...

(p. 790)

Antigonus persuade les soldats Argyraspides de lui trahir Eumènes, leur capitaine général, son adversaire. Mais l'eut-il fait tuer, Après qu'ils le lui eurent livré, il désira être lui-même commissaire de la justice divine, pour le châtement d'un forfait si détestable: Et les consigna entre les mains du gouverneur de la Province: lui donnant très exprès commandement de les perdre et mettre à male fin, à quelque prix que ce fût. Tellement que de ce grand nombre qu'ils étaient, aucun ne vit onques puis l'air de Macédoine.

(p. 798)

La vivacité un peu crispée des interventions à la première personne se propage ainsi sur la totalité du chapitre, qui y prend les accents de la conviction, dans l'éloge ou dans le dégoût, même là où n'est formulée aucune appréciation explicite. Le procédé utilisé pour inscrire la relecture dans le texte y est sans doute pour beaucoup. Ces retouches qui se bornent à marquer çà et là des inflexions et des coupures, sans changer le sens littéral, ont quelque ressemblance avec les paragraphes qui authentifient les textes à valeur légale, contrats, testaments, décrets: à chaque fois le propos est comme ratifié, par le trait de plume qui vient le surcharger, et il y gagne un surcroît de force. Mais en même temps ces traits de plume le remodèlent, l'accentuent, laissent en lui l'empreinte de l'énergie et de la véhémence, en suggérant les accents de l'orateur politique scandant ses déclarations, ou les tracés appuyés du lecteur soulignant et encadrant les phrases qui ont attiré son attention. Tout se passe comme si l'écrivain avait voulu ranimer un style assagi par des conventions typographiques dont auparavant il ne se méfiait pas³⁰, et faire transparaître, dans ce chapitre encore plus qu'ailleurs, l'allure, les brisures et les éclats de la parole vive.

30. Dans le chapitre "De la vanité" il avait déclaré: "je ne me mêle ni d'orthographe, et ordonne seulement qu'ils suivent l'ancienne, ni de la ponctuation: je suis peu expert en l'une et en l'autre".

C'était nécessaire. Les vérités objectives, définitivement acquises, dont se prévalent les doctrinaires et les savants, le pyrrhonien Montaigne les ignore, ou s'en moque; les révélations non moins définitives que transmettent les théologiens et les prédicateurs, ou les prophètes quand il s'en trouve, ne relèvent pas de sa compétence, et il les considère à distance respectueuse, sans y toucher. Reste pour vivre entre les hommes, à défaut des unes et des autres, une catégorie de croyance qu'il peut assumer et solliciter pleinement, en tant que gentilhomme soucieux de la parole donnée, et en tant que juriste conscient du poids des témoignages: celle qui entérine les propos animés de vraies convictions. Il réclament que ses *Essais* soient reçus comme tels par les "âmes réglées et fortes d'elles-mêmes" (II, 17, p. 657) auxquelles il s'adresse. L'enjeu est capital: il s'agit d'inventer des vérités à la mesure de l'homme. Elles ne peuvent surgir que des paroles échangées, assez lucides et loyales pour se dénier toutes les garanties – celles du savoir, disqualifiées, celles des évidences, suspectes de leurre, celles des autorités doctrinales, qui n'ont rien à voir dans l'affaire – tout en protestant de leur véracité. Il suffira que les partenaires en prennent mutuellement acte, et que chacun les intègre comme potentiellement véridiques dans son propre dialogue intérieur. Il faut, à cette fin, que les accents de conviction résonnent dans tout le texte; mais comme des échos, à l'origine desquels on rencontrera les propos les plus occasionnels dans leur spontanéité, ceux qui "échappent" à l'écrivain et troublent le cours de l'exposé. Car ceux-là spécialement, par leur vivacité même et par leur véhémence, portent la marque du hasard de leur énonciation: précisément ce qui corrode les assertions du langage naturel, et ne leur laisse pour caution que la signature qui les authentifie; afin que, sans imposer de pseudo-certitudes, le texte sonne juste.

Après 1588, il laisse intacts les mots de cete phrase, mais il en modifie la ponctuation, par surcharge: "... suivent l'ancienne: Ni de la ponctuation". Du reste, les consignes manuscrites laissées à l'imprimeur mentionnent expressément ce moyen de conformer l'écrit au "langage coupé" qui lui est propre: "Qu'il n'y épargne les points et lettres majuscules..."

